

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 12 août 2025

Présences M. Simon Giard, Maire
M Patrick Darsigny, Conseiller #1
Mme Angèle Forest, Conseillère #4
M. Bernard Beauchemin, Conseiller #5
M. Réjean Cossette, Conseiller #6

Absence(s) M. David Roux, Conseiller #2
M. Alexandre Vermette, Conseiller #3

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. FINANCES
 - 5.1. Adoption des comptes payés
 - 5.2. Adoption des comptes à payer
6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Rénovation majeure de l'Édifice municipal - Demande d'aide financière au PRACIM 2025-2028
 - 6.2. Services juridiques pour l'année 2026
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE
 - 7.1. Résolution d'appui à la Semaine de la prévention des incendies 2025
 - 7.2. Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
8. TRANSPORT ROUTIER
 - 8.1. Travaux de réfection de la rue Martel - Décompte progressif #3
 - 8.2. Réfection d'égout pluvial et de surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers - Appel d'offres public par l'entremise du SEAO
 - 8.3. Octroi d'un contrat - Services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de l'égout pluvial et des surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Vérification préventive, entretien et calcul volumétrique des pompes de la station de pompage
10. URBANISME
 - 10.1. Autorisation d'achat d'un ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2. Second projet de résolution concernant le projet de remplacement d'usage non agricole - lot 1 840 721 (PPCMOI)
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Participation au projet intermunicipal pour l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour - FRR, volet Coopération municipale
 - 11.2. Appui à la demande de Loisirs St-Simon inc. au FDR de la MRC des Maskoutains pour un projet de pumptrack
12. AVIS DE MOTION

12.1. Avis de motion - Règlement # 599-25 autorisant une dépense de 5 490 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux d'infrastructures et de voirie dans le cadre d'un développement domiciliaire

12.2. Avis de motion - Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201

13. RÈGLEMENTS

13.1. Adoption - Premier projet - Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

165-08-2025 Considérant que les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant également que les élus souhaitent retirer deux points de l'ordre du jour initial;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

- Retrait du point 12.2 - Avis de motion-Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201
- Retrait du point 13.1 - Adoption-Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

166-08-2025 Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5. FINANCES

5.1. Adoption des comptes payés

167-08-2025 Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour un montant total de **825 094,16 \$** ainsi que les salaires payés au montant de **24 982,94 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2. Adoption des comptes à payer

168-08-2025 Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **454,15 \$**.

Adoptée

6. ADMINISTRATION

6.1. Rénovation majeure de l'Édifice municipal - Demande d'aide financière au PRACIM 2025-2028

169-08-2025 Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « Rénovation majeure de l'Édifice municipal » ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- Que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

6.2. Services juridiques pour l'année 2026

170-08-2025 Considérant que le cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2026;

Considérant que cette offre répond pleinement aux besoins juridiques et professionnels de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Simon accepte l'offre de services professionnels du cabinet d'avocats Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE INCENDIE ET CIVILE

7.1. Résolution d'appui à la Semaine de la prévention des incendies 2025

171-08-2025 Considérant que la Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 5 au 11 octobre 2025 sous le thème « Le premier responsable, c'est toi! »;

Considérant que cette initiative vise à sensibiliser la population aux risques d'incendie et aux mesures de prévention à adopter;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon reconnaît l'importance de la sécurité des citoyens et souhaite promouvoir les bonnes pratiques en matière de prévention des incendies;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'appuyer officiellement la Semaine de la prévention des incendies 2025 qui se tiendra du 5 au 11 octobre 2025 sous le thème « Le premier responsable, c'est toi »;
2. D'encourager tous les citoyens à participer aux activités de sensibilisation et à adopter les mesures de prévention recommandées.

Adoptée

7.2. Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

172-08-2025 Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

Considérant que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables.

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Adoptée

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. Travaux de réfection de la rue Martel - Décompte progressif #3

173-08-2025 Considérant que l'Entrepreneur Pavages Maska inc. a soumis le Décompte progressif # 3 relatif aux travaux de réfection de la rue Martel pour les travaux effectués durant la période se terminant le 15 juillet 2025;

Considérant que M. Charles Damian, directeur à l'ingénierie à la MRC des Maskoutains, a vérifié et approuvé la demande de paiement pour un montant total de 20 815,65 \$, incluant les taxes, après application de la retenue de 5 %, suite à la visite de réception provisoire;

Considérant que les quantités présentées sont finales et que les prix unitaires sont conformes à la soumission;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 20 815,65 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Pavages Maska inc.

Adoptée

8.2. Réfection d'égout pluvial et de surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers - Appel d'offres public par l'entremise du SEAO

174-08-2025 Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la rue Saint-Édouard et travaux divers afin d'améliorer son infrastructure et de répondre aux besoins de la collectivité ;

Considérant que les documents relatifs à ce projet, préparés et déposés par Sophie Rousseau, ingénieure de la firme Consumaj, ont été examinés par le Conseil municipal ;

Considérant que l'estimation des coûts pour la réalisation de ce projet est conforme aux montants prévus et budgétés par la Municipalité dans le cadre de son plan d'investissement ;

Considérant que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour la réalisation de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que la directrice générale soit autorisée à diffuser les documents d'appel d'offres public par l'entremise du SEAO pour la réfection d'égout pluvial et de surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers.
- Les soumissions scellées devront être transmises au bureau de la Municipalité, à l'attention de Mme Johanne Godin, directrice générale, et ce, avant 10 h, le vendredi 29 août 2025. L'ouverture des soumissions se fera publiquement, immédiatement après l'heure limite de réception, au bureau municipal situé au 49 rue du Couvent, à Saint-Simon.
- La Municipalité de Saint-Simon se réserve le droit de ne pas accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité ou obligation financière envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

8.3. Octroi d'un contrat - Services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de l'égout pluvial et des surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers

175-08-2025 Considérant que la Municipalité prévoit procéder à des travaux de réfection de l'égout pluvial, de la chaussée et à des travaux divers sur la rue Saint-Édouard, principalement à l'automne 2025, avec possibilité de certains travaux complémentaires au printemps 2026 ;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer une surveillance professionnelle rigoureuse afin de garantir la qualité, la conformité et la bonne exécution des travaux ;

Considérant que la firme Consumaj a déposé une offre de services professionnels datée du 8 août 2025, visant à fournir la surveillance desdits travaux, incluant notamment :

- La surveillance de chantier et de bureau pour une période estimée à 11 semaines ;
- La coordination du projet, la tenue des réunions de chantier, la gestion des documents administratifs, la coordination du laboratoire de contrôle qualitatif, ainsi que le suivi des essais et inspections ;
- La rédaction des documents d'acceptation provisoire et finale, ainsi que la préparation des plans finaux (TQC) ;

Considérant que le montant forfaitaire proposé s'élève à 88 125,00 \$ avant taxes pour l'ensemble des services, et que cette proposition répond aux exigences techniques et budgétaires de la Municipalité ;

Considérant que la firme Consumaj possède l'expertise, l'expérience et les ressources nécessaires pour mener à bien ce mandat ;

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Consumaj le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection de l'égout pluvial et de surfaces de la rue Saint-Édouard et travaux divers, tel que présenté dans leur offre de service datée du 8 août 2025, pour un montant forfaitaire de 88 125,00 \$ avant taxes.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Vérification préventive, entretien et calcul volumétrique des pompes de la station de pompage

176-08-2025 Considérant que la Municipalité doit procéder à la vérification préventive et à l'entretien des pompes de la station de pompage;

Considérant que la Municipalité souhaite également s'assurer de l'exactitude des systèmes de mesure de débit de ses installations de pompage;

Considérant que l'entreprise Pompex a présenté la soumission # I-7993-25, datée du 17 juillet 2025, au montant de 2 030,50 \$ plus taxes pour l'entretien et le calcul volumétrique des pompes de la station de pompage;

Considérant que ces essais permettront de connaître la capacité de pompage réelle des pompes (essais volumétriques) et de détecter rapidement l'usure ou tout autre problème nécessitant correction;

Considérant qu'un rapport détaillé de l'état des pompes sera remis à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 2 030,50 \$ plus taxes applicables à l'entreprise Pompex pour l'entretien préventif et la calibration des deux pompes Flygt de la station de pompage.

Adoptée

10. URBANISME

10.1. Autorisation d'achat d'un ordinateur pour l'inspecteur en bâtiment et environnement

177-08-2025 Considérant que le poste de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement est actuellement hors d'usage et nécessite un remplacement urgent pour assurer la continuité des services municipaux;

Considérant que la firme NSLOne a soumis la soumission # 1787 pour la fourniture d'un ordinateur répondant aux besoins de l'inspecteur;

Considérant que le montant proposé pour cette soumission est de 912,29 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de l'inspecteur en bâtiment et environnement selon la soumission # 1787 de la firme NSLOne au montant de 912,29 \$ avant taxes.

Adoptée

10.2. Second projet de résolution concernant le projet de remplacement d'usage non agricole - lot 1 840 721 (PPCMOI)

178-08-2025 Considérant que la Municipalité a reçu une demande visant à autoriser la construction d'un commerce de vente d'engrais, de semences, de réservoirs et d'accessoires;

Considérant que l'usage projeté, à savoir un commerce complémentaire à l'agriculture, n'est pas autorisé dans la zone A-306 selon les dispositions du règlement de zonage # 544-19;

Considérant que le projet est assujéti aux dispositions du chapitre 4 du règlement # 574-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu la description du projet dans une demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en date du 3 juin 2025;

Considérant les recommandations favorables émises par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité a adopté un premier projet de résolution à sa séance ordinaire du 8 juillet 2025, conformément à la résolution # 160-07-2025;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 12 août 2025 afin d'expliquer le projet intégré ayant pour objet d'autoriser l'implantation d'un commerce de vente d'engrais, de semences, de réservoirs et d'accessoires sur l'immeuble situé au 1535, rang Saint-Georges (lot 1 840 721);

Considérant qu'à la suite de cette consultation publique et à la relecture du premier projet de résolution, aucune modification n'a été apportée;

Considérant que les dispositions contenues au présent projet de résolution sont susceptibles d'approbation référendaire;

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le second projet de résolution autorisant, en vertu du mécanisme du PPCMOI, l'implantation d'un commerce de vente d'engrais, de semences, de réservoirs et d'accessoires sur l'immeuble situé au 1535, rang Saint-Georges (lot 1 840 721), sous réserve du respect de

l'ensemble des autres dispositions applicables à la zone A-306 prévues au règlement de zonage # 544-19.

Adoptée

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Participation au projet intermunicipal pour l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour - FRR, volet Coopération municipale

179-08-2025 Considérant que la Municipalité de Saint-Simon reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux du territoire de la MRC des Maskoutains désirent présenter un projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Simon s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Johanne Godin, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

11.2. Appui à la demande de Loisirs St-Simon inc. au FDR de la MRC des Maskoutains pour un projet de pumptrack

180-08-2025 Considérant que Loisirs St-Simon inc. souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés (FDR) de la MRC des Maskoutains pour un projet de pumptrack;

Considérant que ce projet vise à offrir une nouvelle infrastructure récréative et sportive favorisant les saines habitudes de vie, principalement chez les jeunes;

Considérant que le conseil municipal reconnaît la pertinence du projet pour la communauté et souhaite appuyer les initiatives locales portées par des organismes reconnus;

Considérant que ce projet vise à améliorer les loisirs offerts à la population;

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière déposée par Loisirs St-Simon inc. au Fonds de développement des communautés (FDR) de la MRC des Maskoutains pour la réalisation d'un pumptrack sur son territoire et de verser une contribution financière de 5 000 \$ pour soutenir la réalisation du projet.

Adoptée

12. AVIS DE MOTION

12.1. Avis de motion - Règlement # 599-25 autorisant une dépense de 5 490 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux d'infrastructures et de voirie dans le cadre d'un développement domiciliaire

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Patrick Darsigny qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement # 599-25 autorisant une dépense de 5 490 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux d'infrastructures et de voirie dans le cadre d'un développement domiciliaire sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement # 599-25 autorisant une dépense de 5 490 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux d'infrastructures et de voirie dans le cadre d'un développement domiciliaire est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

L'objet de ce règlement est d'assurer le financement nécessaire à la réalisation de travaux d'infrastructures dans le cadre d'un développement domiciliaire, incluant la construction du réseau d'aqueduc, la construction des réseaux d'égouts pluvial et sanitaire, les travaux de voirie incluant la structure de rue et autres éléments connexes.

12.2. Avis de motion - Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201

Point retiré

13. RÈGLEMENTS

13.1. Adoption - Premier projet - Règlement # 544-14-25 modifiant le Règlement # 544-19 intitulé Règlement de zonage, concernant les entrées charretières pour certains usages dans les zones A-307 et CH-201

Point retiré

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette séance, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 8 juillet 2025.

Sommaire de la correspondance:

- Gouvernement du Québec : Lettre de la ministre des Transports et de la Mobilité durable annonçant que suite à la recommandation de notre députée Mme Chantal Soucy, une aide financière maximale de 37 000 \$ nous est accordée pour des travaux d'amélioration de la rue Martel dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration - Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) - Circonscription électorale de Saint-Hyacinthe.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

181-08-2025 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h30.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de septembre 2025.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.